

Impasse Auguste Perret - Vente d'un délaissé de terrain à M. Claude CUGNEY

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. Claude CUGNEY est propriétaire d'une parcelle de terrain sise 1, impasse Auguste Perret d'une surface de 345 m² sur laquelle il souhaite construire sa maison d'habitation.

Compte tenu de la faible superficie de sa parcelle, M. CUGNEY a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'un délaissé de terrain riverain d'une surface de 77 m², et cadastré section BV n° 226p.

Ce délaissé ne présente aucun intérêt pour la commune et constitue une charge d'entretien. Aussi est-il proposé de répondre favorablement à la demande de M. CUGNEY selon les modalités suivantes :

- cession d'une surface de 77 m² au prix correspondant à l'estimation des Domaines soit 2 770 €,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette de 2 770 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est inscrite à l'inventaire comptable sous le numéro BAT P 68202.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente aux conditions ci-dessus énumérées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.